

Un autre changement qui a donné de bons résultats pour les gens qui font de brefs voyages d'affaires. Ce changement a consisté à réviser le permis autorisant le voyageur à traverser la frontière avec son auto, ce qui a eu pour effet d'accélérer considérablement les formalités de douane pour les voyageurs étrangers entrant dans notre pays.

Puis, il y a la nouvelle méthode de déclaration pour les avions servant à des fins d'hygiène ou d'agrément et qui ne transportaient pas de marchandises. Sous l'empire de ce nouveau régime, les Canadiens peuvent s'acheminer directement vers le pays étranger sans avoir d'abord à faire leur déclaration au bureau des douanes et, à leur retour au Canada, ils remplissent en même temps les déclarations d'entrée et de sortie.

Je pourrais attirer l'attention du comité sur des dispositions variées comme celles que la Direction a mises en vigueur l'année dernière et qui, à mon avis, ont eu pour effet d'accroître sensiblement l'efficacité du ministère et aussi de donner au public un meilleur service. Je ne veux toutefois pas absorber l'attention du comité en examinant plus avant ces questions générales mais c'est avec grand plaisir que je m'efforcerai de répondre à toutes les questions et à toutes les remarques qui seront formulées durant la discussion.

M. Godin: Il y aura deux discussions distinctes, je crois, l'une sur Radio-Canada et l'autre sur le ministère du Revenu national.

L'hon. M. Nowlan: C'est exact:

M. Godin: Et les différentes divisions du ministère du Revenu national seront discutées lors de l'examen du premier crédit. Nous nous rendons tous compte que nous examinons maintenant les crédits du ministère qui perçoit les recettes pour le compte de l'État. Précédemment, nous avons examiné les crédits de ministères qui dépensent les fonds que le ministre du Revenu national perçoit.

Le ministre a dit que les crédits de son ministère révélaient une légère baisse des frais d'administration. On nous a dit que certaines inaugurations avaient été faites au sein du ministère et il y a lieu de croire aussi que d'autres changements seront peut-être effectués. Le ministre a dit au comité qu'on avait procédé à certains changements en transférant certains services d'une partie du pays à l'autre. Ces déplacements peuvent créer certaines difficultés qui, sans être sérieuses, ne manqueront pas de se poser. J'aurais quelques questions à poser au ministre à propos du bureau du nord de l'Ontario qui est aménagé dans le nouvel immeuble fédéral à Sudbury. Apparemment, des directives ont été émises depuis un an afin que ce qu'on est convenu d'appeler les formules abrégées

de déclaration de revenu aux fins de l'impôt soient envoyées directement à Ottawa, sans passer par le bureau de Sudbury comme cela se faisait par le passé.

L'hon. M. Nowlan: Puis-je interrompre l'honorable député? Il parle en ce moment du bureau de l'impôt sur le revenu, je crois, et non du bureau des douanes. Je préférerais que cette question soit amenée sur le tapis lorsque nous parlerons de l'impôt.

M. Godin: Je croyais que nous en étions à ce crédit-là.

L'hon. M. Nowlan: Si l'honorable député le désire, nous pouvons bien parler de cela, mais quant à répondre à des questions précises, je ne saurais prendre la responsabilité de répondre à des questions concernant l'imposition en l'absence des fonctionnaires de l'impôt.

M. Godin: Mes observations sont d'ordre général et ont trait à ce qu'a dit le ministre. Nous constatons qu'on a donné des directives pour que les formules abrégées soient expédiées directement à Ottawa. Le ministre pourrait-il me dire si cela signifie que certains changements vont être apportés dans le bureau de Sudbury et que le travail qui y est accompli en ce moment sera fait désormais au bureau d'Ottawa? Songe-t-on à réduire le personnel du bureau de Sudbury qui est le bureau principal pour le Nord de l'Ontario? Je crois savoir que le bureau de Sudbury s'occupait des formules qui venaient d'aussi loin que Sault-Sainte-Marie. Les gens ont appris qu'on a demandé que la formule abrégée soit envoyée directement à Ottawa. Cela veut-il dire que le personnel de la région de Sudbury va être diminué et celui du bureau d'Ottawa, sensiblement augmenté? N'avait-on pas, à Sudbury, les moyens de s'occuper des formules nécessaires dans le Nord de l'Ontario?

L'hon. M. Nowlan: Je répondrai à cette question quand nous examinerons le crédit n° 262.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Je veux tout d'abord féliciter le ministre du Revenu national du splendide travail qu'il a accompli dans son ministère. Je me souviens que quand le comité des prévisions de dépenses de la Chambre des communes a examiné ses crédits, nous avons été fortement impressionnés par sa façon de diriger son ministère. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter le député d'Edmonton-Ouest de sa nomination au poste de secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national.

Je représente une circonscription complètement industrielle et urbaine. Sa vie économique est fondée sur l'importation et l'exportation, sur la fabrication industrielle et sur